

FINANCES**Budget Primitif 2016****Décision modificative n° 1**

- a) Budget principal
- b) Budget annexe du chauffage urbain
- c) Budget annexe du service de l'aide à domicile
- d) Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Après son vote, il est possible de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif qui se révèlent inadaptées par des décisions modificatives. Celles-ci reprennent la structure du budget primitif, sont adoptées par l'assemblée délibérante et autorisent le maire à effectuer des dépenses ou recettes revues ou complémentaires.

Outre des modifications ponctuelles, la première décision modificative a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif.

Cette première décision modificative est donc un acte d'ajustement et de report. Elle prend en compte cette année les modifications engendrées dans les budgets par la réforme institutionnelle.

Concrètement, elle constate :

- les résultats du compte administratif 2015 et les reports d'investissement de 2015 sur 2016,
- les mouvements de crédits liés à la clôture des budgets annexes d'assainissement et du service public d'élimination des déchets suite au transfert de compétence au Territoire T12,
- des régularisations comptables.

L'ensemble des éléments financiers est retranscrit dans les annexes jointes au présent rapport.

Budget Principal

Le compte administratif 2015, approuvé par le conseil municipal lors de cette même séance, fait apparaître un résultat global brut de 6 706 119,91€ avec un excédent de fonctionnement de 9 826 252,42€ et un déficit d'investissement de 3 120 132,51€.

Les reports d'investissement 2015 s'élèvent en dépense à 6 966 293€ et en recette à 5 000 000€ correspondant au contrat de prêt qui a été souscrit en fin d'année pour profiter des conditions très favorables du marché et se prévaloir de toute difficulté éventuelle de trésorerie liée à des retards dans la mise en œuvre de la réforme institutionnelle.

L'excédent de fonctionnement permet de couvrir à la fois le déficit d'investissement (- 3 120 132,51€) et le solde des reports (-1 966 293€).

Le résultat net est alors de 4 739 826,91€.

Ces résultats de clôture sont inscrits dans cette première décision modificative et permettent une baisse de la prévision d'emprunt.

Le transfert des compétences assainissement et déchets au 1^{er} janvier 2016 au Territoire T12 a entraîné la clôture des budgets annexes concernés.

De ce fait, les résultats dégagés au 31 décembre 2015 de ces budgets annexes doivent être repris au budget principal de la commune.

Pour le budget annexe assainissement, le compte administratif 2015 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 4 380 192,74€ avec un excédent de fonctionnement de 148 791,96€ et un excédent d'investissement de 4 231 400,78€. Les reports de dépenses d'un montant de 405 787€ sont à imputer à ce résultat.

Ces résultats permettent :

- d'intégrer une enveloppe de travaux à hauteur de 400 000€ nécessaire au bon fonctionnement des réseaux d'assainissement,
- de compléter la participation à hauteur de 2 589 206€ pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'assainissement dans le cadre de la ZAC Ivry confluences pour répondre aux besoins des nouveaux habitants,
- de mettre en réserve le reliquat afin de procéder ultérieurement à de nouveaux versements pour des interventions sur les réseaux communaux d'assainissement dans le cadre de la ZAC.

Pour le budget annexe déchets, le compte administratif de l'exercice 2015 fait apparaître un excédent d'investissement de 41 643,89€.

Les autres propositions ne correspondent qu'à des ajustements de compte sans impact financier ou des crédits nécessaires aux écritures d'annulation de titres antérieurs.

CHAUFFAGE URBAIN

Cette décision modificative reprend les résultats de 2015 composés d'un excédent d'investissement de 408 000€ et d'un excédent de fonctionnement de 23 068,65€.

Ces résultats permettent l'inscription d'une provision pour travaux et de complément de crédits pour les honoraires d'exploitation.

AIDE A DOMICILE

Cette décision modificative intègre des crédits relatifs aux écritures comptables d'annulation des titres antérieurs pour 1 000€. Cette inscription est compensée par la subvention d'équilibre du budget principal.

CINEMA MUNICIPAL LE LUXY

Le résultat de l'exercice 2015 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy se compose d'un excédent d'investissement de 172 414,60€ qui permet de couvrir les reports et l'inscription d'une provision pour travaux et équipement et l'acquisition de matériel spécifique.

Par ailleurs, cette première décision modificative constate un abondement de crédits de fonctionnement nécessaires aux prestations de projection du cinéma. Cette proposition est compensée par la subvention d'équilibre du budget principal.

P.J. : - tableaux
- DM1 (en annexe)

FINANCES
Budget Primitif 2016
Décision modificative n°1
2A) Budget Principal

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2016,

vu les résultats du compte administratif 2015,

vu les délibérations du 17 décembre 2015 relatives à la clôture des budgets annexes d'assainissement et du service public d'élimination des déchets,

vu le débat en commission moyens du 02 juin 2016,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 33 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget principal, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget principal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016

FINANCES

Budget Primitif 2016

Décision modificative n°1

2B) Budget annexe du chauffage urbain

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,
vu le code général des collectivités territoriales,
vu les crédits inscrits au budget primitif 2016,
vu les résultats du compte administratif 2015,
vu le débat en commission moyens du 02 juin 2016,
vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 33 voix pour et 10 abstentions

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du chauffage urbain, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du chauffage urbain.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016

FINANCES

Budget Primitif 2016

Décision modificative n°1

2C) Budget annexe du service de l'aide à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2016,

vu le débat en commission moyens du 02 juin 2016,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 39 voix pour et 4 abstentions

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du service de l'aide à domicile, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du service de l'aide à domicile.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016

FINANCES

Budget Primitif 2016

Décision modificative n°1

2D) Budget annexe du cinéma municipal Le Luxy

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,
vu le code général des collectivités territoriales,
vu les crédits inscrits au budget primitif 2016,
vu les résultats du compte administratif 2015,
vu le débat en commission moyens du 02 juin 2016,
vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

par 33 voix pour et 10 abstentions

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 23 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016